



les couleurs du tri
SICTOM de la Zone de Dole

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 19 octobre 2022

Nombre de délégués en exercice : 53
Présents : 37 (dont 2 pouvoirs)
Excusés : 16

Date convocation : 12 octobre 2022
Date affichage : 21 octobre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes La Gouvenelle à GOUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : CALINON S, CHAMPANHET S, CHAUCHEFOIN G (pouvoir à M. CHAMPANHET), CROISERAT JL, DEWALLY D, DIEBOLT A, HOFFMANN M, FERNOUX-COUTENET G, FICHERE JP, GAGNOUX JB (pouvoir à M. FICHERE), GINDRE D, GUERRIN B, MEUGIN O, MIRAT M, PECHINOT J, DESGOUILLE D, REBILLARD JM.

Communauté de Communes Jura Nord : BOURCET A, DAUNE M, HENGY S, GOUNAND A, LAVRY G, PERTUS E.

Communauté de Communes du Val d'Amour : SCHOUWEY L, DEGAY P, DEJEUX A, HENRIOUD G, PICHON JC, SERMIER P, THERY J.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, FLUCHON E, GARNIER JN, GUILLEMOT J, JOBELIN A, LAGALICE C, SCHMIEDER M.

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, BUSSIERE P, DAMY O, GUIBELIN H, JEANNEUX C, LACROIX O, LAGNIEN J, MATHIOT A, ROBERT JC.

Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H, BENESSIANO M, THABARD JC.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DUGOIS C, FRAICHARD A.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : CORDIER E, LEFEVRE N.

Secrétaire de séance : Monsieur DEGAY Philippe

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le

ID : 039-253900633-20221019-19102022_5CS-DE



Délibération n° 19102022-5cs

OBJET : Décision modificative n° 3 – reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnelles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les acomptes sur subventions perçus de l'ADEME pour la mise en place de la tarification incitative (fonctionnement et investissement),

Vu la délibération du Conseil Syndical du 11 avril 2017 approuvant les provisions pour risques et charges exceptionnelles compte-tenu des risques de remboursement des acomptes sur subventions versés par l'ADEME,

Vu le courrier de l'ADEME daté du 16 octobre 2020, laissant au SICTOM le bénéfice de l'avance à notification de 87 036,35 € versée dans le cadre des investissements pour la mise en place de la tarification incitative,

Vu l'avis du Bureau Syndical du 12 octobre 2022,

Considérant qu'il convient d'effectuer une reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnelles pour un montant de 87 036,35 €,

Monsieur le Président expose qu'il convient d'ouvrir les crédits suivants :

Pour effectuer la reprise sur provisions, il faut émettre un mandat au c/15182-040 et un titre au 7875-042. Ces opérations nécessitent l'ouverture de crédits sur les chapitres 023 et 021 afin d'équilibrer le budget.

DEPENSES			RECETTES		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
Investissement					
15182-040	Autres provisions pour risques	87 036,35	021	Virement à la section de fonctionnement	87 036,35
Fonctionnement					
023	Virement à la section d'investissement	87 036,35	7875-042	Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnelles	87 036,35

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le



ID : 039-253900633-20221019-19102022_5CS-DE

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n° 3 relative aux reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnelles

Fait à Brevans,
Le 19 octobre 2022

Le Président

Jean-Pascal FICHÈRE

